



Suspension de permis, retrait de points

Par **titille**, le **18/03/2011 à 18:18**

Bonjour,rnrnLe 7 décembre 2009, j'ai eu un accident responsable sous l'emprise d'alcool. J'ai eu un retrait de permis de 6 mois. J'ai récupéré mon permis (provisoire) au mois de août 2010. Le 9 janvier 2011 j'ai été verbalisé par la gendarmerie et j'étais en état d'ivresse. Le gendarme m'a affirmé en regardant leur fichier informatique que j'étais en possession de mes 12 points sur mon permis de conduire, que j'étais amendable de 90 euros et d'un retrait de 6 points.rnrnLe 8 mars 2011, j'ai reçu un recommandé de la préfecture me disant que je pouvais faire des stages pour racheter des points, étant donné qu'il ne m'en restait que 6.rnMais le 18 mars 2011, j'ai reçu un nouveau recommandé de leur part m'affirmant que je n'avais plus aucun point et que sous 10 jours je devais restituer mon permis de conduire à la préfecture!!!rnrnSachez qu'en aucun cas je n'ai reçu entre mon accident et ma dernière verbalisation un papier m'informant de ma situation au niveau de mes points!rnComment en 10 jours $12 - 6 = 0$ points??rnrnMerci de votre aide

Par **Tisuisse**, le **18/03/2011 à 19:55**

Bonjour,rnrnLe SNPC met souvent bien longtemps à retirer les points mais il les retire. Votre 1ère alcoolémie, peu importe son taux, vous coûtait 6 points, la seconde aussi, et le tout en 13 mois. Faites le calcul : $6 + 6 = 12$ donc plus de points sur votre permis et c'est l'invalidation. Vous avez 10 jours pour restituer votre permis, passé ce délai vous roulez sans permis. Je vous invite donc à lire les dossiers en en-tête ce forum de droit routier dont un certain nombre vous concerne directement.